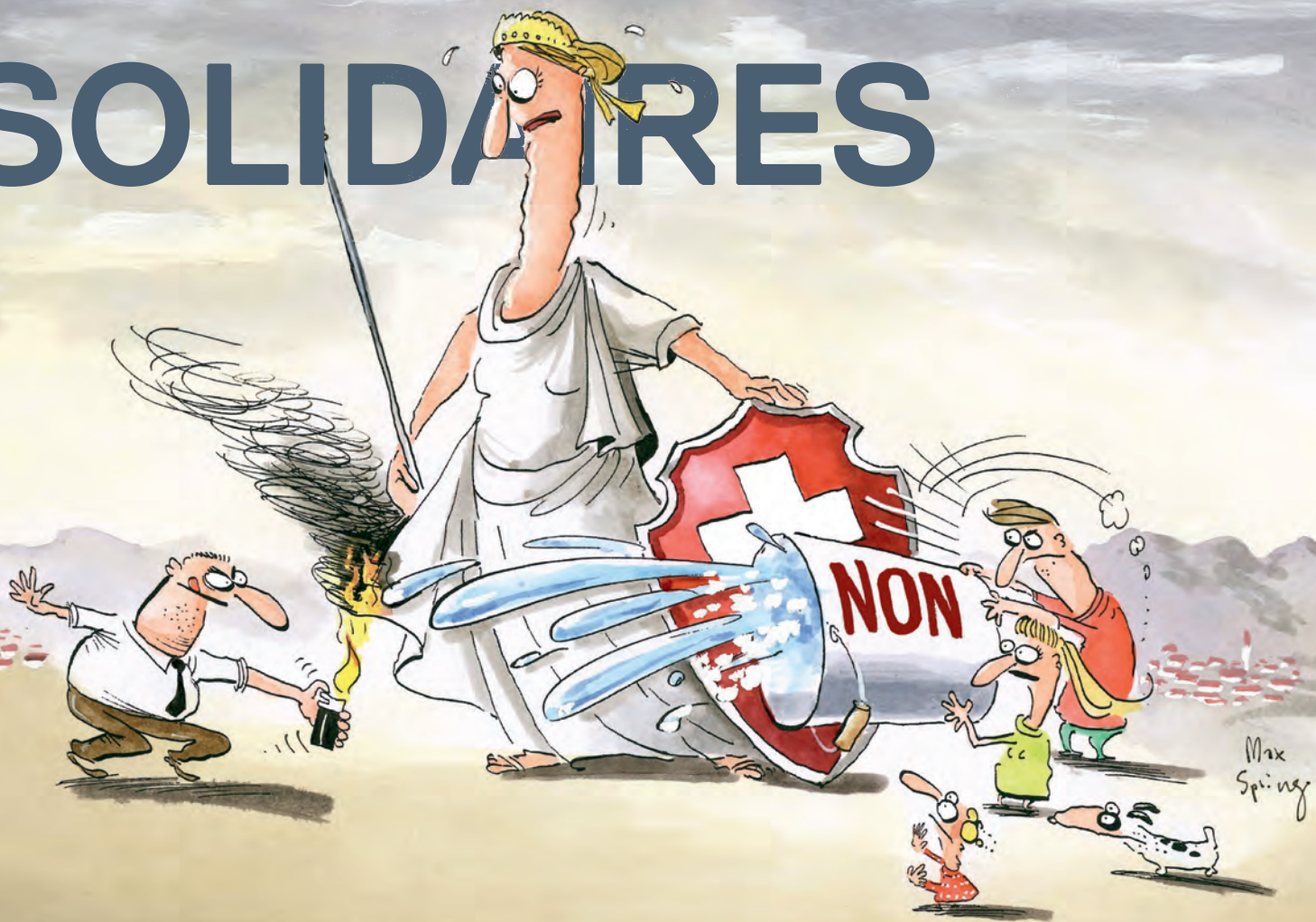


SOLIDAIRES



L'INITIATIVE DE L'UDC, INDIGNE DE LA SUISSE, vise à éviter des problèmes supposés et remet fondamentalement en question nos valeurs et nos institutions. Elle crée ainsi de nouveaux problèmes politiques et juridiques d'une portée considérable. Sans raison valable. Un NON clair est donc la seule réponse sensée.

Une initiative hostile aux droits humains : un jeu avec le feu



Nadine Masshardt, conseillère nationale (BE), vice-présidente du Groupe socialiste

Fiabilité, stabilité et droits humains: autant de valeurs associées à notre pays. Elles garantissent la crédibilité de la Suisse au moment de défendre nos intérêts sur le plan international également. Or, aujourd'hui, l'initiative de l'UDC met en péril ces principes de base de manière irresponsable.

Ce que l'initiative appelle de ses vœux

Cette initiative «anti-droits humains», sur laquelle nous voterons le 25 novembre, entend repenser la relation entre la Constitution et le droit international. Si le Parlement ou un tribunal constate une contradiction entre le droit international et les dispositions de la Constitution fédérale, l'initiative exige la renégociation automatique des obligations internationales concernées ou la résiliation du traité correspondant. Cela serait valable pour

toutes les dispositions actuelles et futures de la Constitution et s'appliquerait à toutes les obligations actuelles et futures découlant du droit international. L'une des conséquences de cette initiative serait, par ailleurs, qu'à l'avenir, seuls les traités de droit international soumis à référendum seraient déterminants pour le Tribunal fédéral. Ce qui pourrait sembler plein de bon sens est en fait un jeu avec le feu.

Attaque contre la tradition humanitaire

Un oui à l'initiative affaiblirait la réputation de la Suisse. Genève aurait de la peine à justifier son statut de siège d'organisations internationales et de lieu de conférences internationales par excellence. L'attaque de l'UDC contre la tradition humanitaire va totalement à contre-courant de notre histoire. Les experts suisses en droit international ont toujours

participé à la progression des valeurs humanitaires à l'échelle internationale. Il suffit de penser au genevois Henri Dunant, qui a cofondé le mouvement de la Croix-Rouge. Avec Peter Maurer, Carla del Ponte et Helen Keller, pour ne citer que trois personnes, les Suisses figurent, aujourd'hui encore, au premier rang des législateurs impliqués dans l'établissement et le développement du droit international. La Suisse jouit d'une réputation unique en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève et pays médiateur dans les conflits internationaux. Cela donne un grand poids diplomatique à notre petit État.

Atteinte aux droits humains

Cette initiative ne fait cependant pas que mettre en danger notre réputation. Elle constitue aussi une attaque frontale contre la protection des droits humains. La Convention européenne des

droits de l'homme (CEDH) nous donne la possibilité, en tant que citoyenne ou citoyen, de nous défendre contre l'État en cas de nécessité. Lorsqu'il outrepassé ses compétences et viole nos droits fondamentaux et les droits humains. L'initiative ne remet donc pas en cause le droit étranger, comme elle le prétend, mais bien les droits consubstantiels à notre pays. Ne l'oublions pas: la pression exercée par la CEDH a, par exemple, permis d'introduire le droit de vote des femmes, d'indemniser les victimes de l'amiante ou encore de supprimer l'internement administratif.

Une partenaire peu fiable

En plus de jouir d'une bonne réputation et d'être LE pays des droits humains, la Suisse est aussi (re) connue pour sa fiabilité. Si l'initiative était acceptée, elle serait contrainte d'attirer l'attention des autres États sur le fait qu'elle

a choisi elle-même d'être un partenaire peu fiable: à l'avenir, toute votation populaire sur les obligations internationales obligerait la Suisse à renégocier les accords internationaux – ou à y mettre fin. Cela concerne notamment les accords bilatéraux avec l'UE, l'adhésion à l'OMC, la CEDH et les conventions de l'ONU. Cette menace d'insécurité juridique n'est dans l'intérêt ni de la population ni de l'économie. Au contraire: nous avons tout intérêt à entretenir des relations bien réglementées et amicales avec les États partenaires de la Suisse. En effet, le droit international freine avant tout la politique agressive de quête de pouvoir des puissances mondiales.

Comme Erdogan, Poutine et Trump ?

À vrai dire, non seulement l'initiative de l'UDC porte atteinte aux droits humains, au Tribunal fédé-

ral et aux valeurs suisses, mais encore elle veut inscrire dans la Constitution l'isolement de la Suisse par rapport à la communauté internationale. En clair: nous présenterions alors des similarités avec la Turquie d'Erdogan, la Russie de Poutine et les États-Unis de l'ère Trump. Une approche consistant à promouvoir l'idée de «la Suisse d'abord», comme le fait cette initiative hostile aux droits humains, n'est donc rien d'autre qu'une voie menant à coup sûr à l'isolement. Cela est, selon nous, tout simplement inadmissible. En tant que petit État, nous avons jusqu'à présent connu la prospérité en travaillant en bonne intelligence avec le reste du monde. Il n'y a donc aucune raison de changer notre tradition et notre stratégie au niveau international. Voilà autant de raisons de voter NON à l'initiative de l'UDC, indigne de la Suisse.

Le Conseil fédéral se fourvoie

L'INACCEPTABLE RÉVISION DE L'ORDONNANCE SUR LE MATÉRIEL DE GUERRE subit un premier coup de frein.



Brigitte Crottaz,
conseillère
nationale (VD)

Le gouvernement a annoncé un assouplissement de l'ordonnance sur le matériel de guerre afin de maintenir une capacité industrielle adaptée aux besoins de la défense. La ligne politique du Conseil fédéral avec le soutien d'une large partie du parlement menace la tradition humanitaire suisse. La volonté d'élargir l'exportation d'armes à des pays qui ont des conflits internes risque de compromettre durablement l'image de la Suisse comme pays aux traditions humanitaires ou comme pays hôte de négociations de paix. Comment accueillir des pourparlers entre des pays en conflit si l'on fournit des armes à

une partie? La décision d'assouplir la législation pour l'exportation des armes est purement économique. Le Conseil fédéral avance une baisse des ventes, ce qui était vrai en 2015 et 2016, mais la tendance s'est depuis inversée. En 2017, RUAG a même réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé de son histoire avec 1995 millions, en progression de 5,2 % par rapport à 2016.

L'argument qui prétend que ces assouplissements doivent être réalisés pour préserver notre sécurité n'est pas crédible. On parle d'une situation où l'on devrait être totalement autonome sur le plan de la production de notre matériel de guerre alors que, aujourd'hui déjà, nous sommes dépendants de plusieurs pays pour assurer notre sécurité.

Il est dit que les exportations d'armes ne seront réalisées que s'il n'y a aucune raison de penser que le matériel de guerre à ex-

porter sera utilisé dans un conflit armé interne. Il est totalement irréaliste de penser qu'un contrôle crédible puisse être effectué quant à la destination finale des armes. Les interdictions sont facilement contournées et le seraient encore plus avec l'assouplissement de l'exportation à des pays qui connaissent une guerre civile.

Récemment la presse a relaté certains contournements de la loi comme, par exemple, un véhicule de combat vendu au Qatar par le biais d'une filiale canadienne ou des grenades suisses vendues aux Émirats arabes unis, puis retrouvées en Syrie et en Libye.

Si l'élargissement de l'exportation des armes est mis en œuvre, cela augmentera l'insécurité et les guerres dans plusieurs pays avec un risque important de migration vers l'Europe. Le bénéfice de la vente d'armes profitera à l'industrie de l'armement et les coûts engendrés par la migration

seront, quant à eux, à charge de la collectivité. Soutenue par le GSSA, une large coalition des partis de gauche et du centre ainsi que des associations religieuses et des œuvres d'entraide, l'initiative dite «de rectification» demande non seulement l'abandon de cet élargissement des exportations, mais aussi qu'il ne soit plus autorisé de livrer des armes à des pays qui ne respectent pas les droits humains. Le Conseil national a accepté, lors du débat urgent du 26 septembre, une motion qui demande que les critères d'autorisation pour l'exportation du matériel de guerre soient intégrés dans la loi fédérale sur le matériel de guerre. La décision de lancer l'initiative dépendra de la suite qui sera donnée à cette motion par le Conseil des États.

Dans l'intérêt de tous, il est plus important de promouvoir la paix plutôt que de s'enrichir avec la guerre.



Les compagnies d'assurance devraient pouvoir demander à des détectives privés de filmer et de photographier les assurées sans avoir besoin du feu vert des instances judiciaires. La loi sur la surveillance est une attaque directe contre les droits fondamentaux de chacune d'entre nous.

LES JOURS SE RACCOURCISSENT ET SE REFROIDISSENT. L'automne frappe à nos portes. En matière de politique sociale, il y a déjà longtemps que l'hiver s'est installé. L'exemple le plus récent de froideur sociale est la loi sur la surveillance, sur laquelle nous voterons le 25 novembre.

Non à une société à deux vitesses



Mattea Meyer,
conseillère
nationale (ZH)

Tout a commencé par un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme, en 2016: la Suisse a été critiquée pour ne pas disposer d'une base juridique suffisante pour la surveillance des assurées. En conséquence, le lobby des assurances, conjointement avec ses partisans, a fait passer à la va-vite, au Parlement, une loi qui transige avec les droits fondamentaux.

De quoi s'agit-il?

Les compagnies d'assurance devraient pouvoir demander à des détectives privés de filmer et de photographier les assurées sans

avoir besoin du feu vert des instances judiciaires. Pour la détermination de la position de la personne «espionnée», même les traceurs GPS ou les drones sont autorisés, si un tribunal l'approuve. Un non-sens flagrant: ce sont précisément ceux qui ont le plus grand intérêt «personnel» à voir cette surveillance s'exercer – à savoir les compagnies d'assurance – qui sont autorisés à l'ordonner. L'intime conviction d'un employé suffirait à permettre aux espions privés de venir «fouiner» jusque dans le salon. Si l'observation se fait à partir d'un endroit accessible à tout le monde, les personnes assurées peuvent en effet être surveillées non seulement dans les lieux publics, mais aussi sur leur balcon ou dans leur cuisine. À l'avenir, il sera plus facile de prendre en filature les assurées que les terroristes potentiels. Cela est disproportionné. Nous

sommes toutes et tous concernées par cette loi. Outre l'assurance-invalidité, l'assurance-accidents ou les prestations complémentaires, elle englobe aussi les assurances-maladie.

Pleins feux sur les petits poissons

La loi sur la surveillance s'ajoute à une avalanche de projets qui serrent de plus en plus la vis aux gens qui ont peu d'argent. Qu'il s'agisse des réductions des prestations supplémentaires, de l'aide sociale ou de la loi sur la surveillance: pour les plus pauvres, la vie quotidienne devient toujours plus dure. La vie est complètement différente pour les gens qui ont de l'argent. Ils n'ont pas à s'inquiéter. Imaginez un détective prenant des photos des tableaux de la propriétaire d'une villa sur le mur du salon de sa maison pour savoir si elle a déclaré (ou non) tous ses ta-

bleaux aux impôts. On crierait au scandale: comment est-il possible que l'État ne fasse pas confiance aux citoyens! Il y a quelques mois, le «*Tages-Anzeiger*» a mis en lumière de façon édifiante la différence de traitement entre les personnes privilégiées et celles qui le sont moins. Chaque année, des milliards d'impôts sont soustraits au fisc – et les impôts peuvent être dissimulés, notamment par les gens très riches. Or, l'information selon laquelle des commissaires fiscaux ont découvert des milliards d'évasion fiscale, qui se traduisent par 1,5 milliard de recettes supplémentaires, ne mérite aux yeux du journal zurichois guère mieux que de faire l'objet d'une simple brève dans ses plus petites colonnes. Contraste saisissant: le journal a un jour crié au scandale en titrant en gros caractères «*Fraude à l'AI.*» L'article rapportait qu'une meilleure surveillance dans le cadre



ISTOCK



123RF

L'intime conviction d'un employé suffirait à permettre aux espions privés de venir « fouiner » jusque dans le salon.



123RF

Pour la détermination de la position de la personne « espionnée », même les traceurs GPS ou les drones seront autorisés, si un tribunal l'approuve.

es

de l'assurance-invalidité avait permis d'économiser 12 millions de francs. Alors que chaque cas de fraude à l'assurance enflamme les débats sur nos œuvres sociales, les histoires scandaleuses d'évasion fiscale à hauteur de millions de francs demeurent invisibles. Il s'ensuit que les projecteurs restent dirigés sur les petits poissons. Les personnes qui reçoivent des prestations sont placées sous le coup d'une suspicion généralisée. Le fait que seule une petite partie des gens touche de l'argent illégalement est relégué au rang de question accessoire. Ainsi se crée une atmosphère où la perception de prestations pousse les bénéficiaires à avoir honte et à se justifier. Cela n'est pas d'un grand soutien pour l'insertion professionnelle et sociale. Et cela mène à une fracture sociale qui affecte négativement la façon dont nous vivons tous ensemble.

Des droits fondamentaux pour toutes et tous

Les cas d'abus sont toujours inacceptables, parce qu'ils sapent l'esprit de solidarité de nos œuvres sociales et de notre système fiscal. S'il y a un soupçon, c'est néanmoins la police qui doit enquêter. C'est elle qui a le monopole de l'exercice du pouvoir de l'État et les connaissances nécessaires. Les détectives privés n'ont rien à (venir) chercher ici.

Les principes de tout État de droit, tels que la protection de la vie privée et le principe de proportionnalité, sont sacrifiés pour quelques millions de francs par an. La loi sur la surveillance est une attaque directe contre les droits fondamentaux de chacune d'entre nous. Or, ces droits sont nuls s'ils ne sont pas valables pour toutes et tous. Toutes et tous, sans exception... et sans privilèges. Même pour celles et ceux qui ont peu d'argent et peu de pouvoir.

Informations de première main

En leur proposant le magazine « Solidaires », le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les élu-e-s socialistes du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des valeurs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir « Solidaires » régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements, le PS Suisse

IMPRESSUM SOLIDAIRES – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons: compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication: PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne, tél. 031 329 69 69, fax 031 329 69 70, solidaire@pssuisse.ch. Rédaction: Andrea Bauer. Conception: Atelier Bläuer, Berne. Tirage: 50 000 exemplaires.



Les 100 ans de la Grève générale

LE CENTENAIRE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE AURA LIEU EN NOVEMBRE. À l'occasion de cet événement, le PS, les syndicats et la Société Robert Grimm organisent une fête à Olten.

Au cours des quatre décennies qui ont précédé la Première Guerre mondiale, les travailleuses et les travailleurs de tous les pays industrialisés se sont constitués en puissance organisée. Ils ont fusionné en syndicats et ont formé des partis socialistes, sociaux-démocrates ou ouvriers.

Ils étaient ainsi tout à fait prêts à lutter contre les conséquences économiques et sociales de la Première Guerre mondiale. À partir de 1916, les grèves et autres manifestations contre l'insuffisance de l'approvisionnement alimentaire et l'inflation ont commencé à se multiplier dans les États en guerre et les pays neutres. Dans ce contexte, les femmes ont joué un rôle important, par exemple lors des manifestations des marchés de l'été 1916 à Berne, Bienne, Granges, Thoun et Zurich. Une manifestation d'ouvrières contre

la faim, en mars 1917, a par ailleurs lancé la Révolution russe. La vague de protestations, de grèves et de révolutions survenue dans les années 1917–1920 a probablement été la plus grande de l'histoire du 20^e siècle.

Elle a également touché la Suisse: parmi les premiers faits saillants figurent les manifestations contre l'inflation organisées pendant les heures de travail, à l'échelle nationale, le 30 août 1917. Après que le projet (du Conseil fédéral) d'instaurer une obligation générale de service civil eut été rendu public, à la fin de 1917, les syndicats et le parti ont formé le comité d'Olten (Oltenner Aktionskomitee (OAK)) (4 février 1918). Au printemps et à l'été 1918, par des menaces de grève générale, le comité d'Olten a réussi à obtenir des améliorations importantes, mais encore insuffisantes,

de l'approvisionnement alimentaire.

La grève des employés de banque zurichois (30 septembre et 1^{er} octobre 1918) et la révolution qui éclata en Allemagne et en Autriche-Hongrie fin octobre ont fait régner la peur dans le bloc bourgeois suisse. Le 6 novembre 1918, le Conseil fédéral a décidé d'occu-

per militairement Berne et Zurich. Le comité d'Olten a réagi à cela par la grève de protestation du 9 novembre. Le même jour, l'empereur était renversé à Berlin. Le 11 novembre, la Première Guerre mondiale prenait fin. Le lendemain marque le début de la Grève générale de trois jours en Suisse.

Adrian Zimmermann, historien

INSCRIVEZ-VOUS POUR L'ÉVÉNEMENT DU CENTENAIRE !

Le samedi 10 novembre 2018, de 14 à 17 h, se déroulera le 100^e anniversaire de la Grève générale à l'ancien atelier principal des CFF à Olten, Gösgerstrasse 46–60. L'événement sera co-organisé par le PS Suisse, l'Union syndicale suisse et la Société Robert Grimm. Début de l'événement à 14 h, puis programme trilingue avec ensemble à vent, percussions et chœur de 15 à 16 h. Attention: des vêtements chauds sont recommandés, les couloirs n'étant pas chauffés !

Inscription: www.anmeldung.generalstreik.ch (places limitées)

Des grévistes devant l'hôtel des Postes (Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-fonds).

